

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 14*

Séance du 16 mars 2021
L'an deux mille vingt et un
Et le seize mars à 20 heures 30

Date de la convocation : 10/03/2021

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

Objet de la délibération n° 04-2021

Approbation du compte administratif 2020 du budget assainissement

Considérant que le maire en exercice ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif (article L 2121-14 du CGCT), le conseil municipal désigne Mme RAMONDENC Viviane présidente de la séance.

Le résultat de l'exercice du compte administratif 2020 du budget assainissement s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 41 310.57 €
Recettes : 58 959.62 €
Résultat + 17 649.05 € (excédent)

Section d'Investissement :

Dépenses : 218 579.84 €
Recettes : 146 831.84 €
Résultat : - 71 748 € (déficit)

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le résultat de l'exercice du C.A. 2020 du budget assainissement.

M. le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le compte administratif 2020 du budget assainissement

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Qui n'ont pas pris part au vote : 1

Le compte administratif est annexé à la présente délibération. Le vote a eu lieu par chapitre.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Patrick RIVEMALE